



Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 4 AVRIL 2024**

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

Délibération n°DELIB_13_FI_24_04_04_BS_2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre-avril,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement,
à l'invitation de Monsieur le Président en date du 21 mars 2024.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Les articles 19 et suivants des statuts de l'établissement ;



Le Président,

EXPOSE

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report.

Il permet ainsi, en premier lieu, d'intégrer au budget de l'exercice, adopté le 21 décembre dernier, les résultats et restes à réaliser de l'année 2023, tels qu'arrêtés en séance. En outre, il offre la possibilité de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif.

Les prévisions initiales inscrites au budget primitif se sont modifiées comme suit après 3 mois d'exercice : Le Compte administratif, fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **2 029 960.75 €** et un solde d'exécution de la section d'investissement de **2 863 317.31 €**.

Conformément à la délibération d'affectation du résultat adoptée en séance, le projet qui vous est soumis prévoit:

- Report en fonctionnement (R002) : **1 791 960.75 €**
- Affectation en réserves en investissement (R1068) : **238 000.00 €**

Le budget supplémentaire soumis au vote du Conseil d'Administration se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits supplémentaires votés au titre du présent budget (y compris le compte 3400 (1))	2 281 871,23	224 884,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (PAR N-1) (2)	0,00	0,00
	Autres crédits de réalisation de la section d'investissement reportés (2)	0,00	1 212 891,23
Total de la section d'investissement (3)		2 281 871,23	1 212 891,23
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	1 282 424,75	87 488,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (PAR N-1) (2)	0,00	0,00
	Autres crédits de fonctionnement reportés (2)	0,00	1 212 891,23
Total de la section de fonctionnement (3)		1 282 424,75	1 212 891,23
TOTAL DU BUDGET (3)		3 564 295,98	2 425 782,46

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la proposition de Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024, annexée à la présente délibération ;

Article 2 : de modifier en conséquence les montants inscrits aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

Article 3 : d'autoriser le Directeur Général à signer toute convention financière et l'ensemble des actes exécutoires pour les recettes inscrites à la présente délibération.

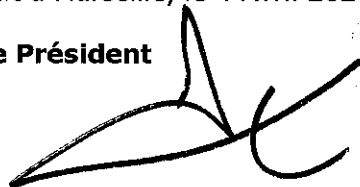
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrage exprimés	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- Rejetée

Fait à Marseille, le 4 Avril 2024

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le : 04/04/2024

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site de l'établissement le : 05/04/2024

